

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

DECRET N° 70/143 DU 8/5/70

portant nomination à titre exceptionnel  
dans l'Ordre du Dévouement Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT,

- VU l'Ordonnance N°40/69 du 31 Décembre 1969 promulguant la Constitution de la République Populaire du Congo;
- VU le Décret 60/203 du 28 Juillet 1960 portant création de l'Ordre du Dévouement Congolais;
- VU le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attribution des décorations.

D E C R E T E :

ARTICLE 1er : Sont promus à titre exceptionnel dans l'Ordre du Dévouement Congolais :

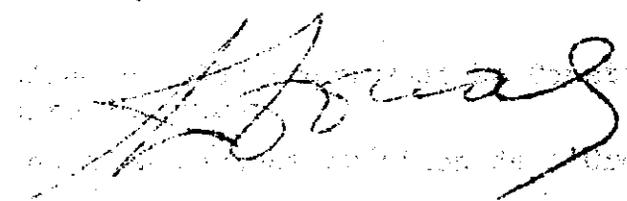
AU GRADE DE CHEVALIER

Mademoiselle OBORABASSI Jacqueline, Monitrice Stagiaire - Inspection Primaire Nord - BRAZZAVILLE

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret 60/205 du 28 Juillet 1960 en ce qui concerne le règlement des droits de chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent décret sera inséré au journal officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 8 MAI 1970

  
CHEF DE BATAILLON M. N'GOUABI.